

Formation des dirigeantes et dirigeants

- **Les statuts**
- **L'assemblée générale**
- **Les réunions**
- **L'équipe**

Création :

[Créer une association simplement en 6 étapes \(legalplace.fr\)](http://legalplace.fr)

[Instances dirigeantes d'une association | Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

Différences majeures entre les associations d'Alsace-Moselle et les associations « Loi 1901 »		
Formalités de création	Associations inscrites au registre des associations du tribunal (judiciaire ou de proximité compétent en fonction de la commune du siège social)	Associations déclarées en préfecture compétente en fonction de la commune du siège social
Les membres fondateurs	Minimum 7 personnes (3 personnes minimum durant la vie de l'association)	Minimum 2 personnes
But	But non lucratif But lucratif autorisé, c'est à dire partage des bénéfices entre les membres, tant durant l'existence qu'au moment de la dissolution, à condition toutefois que les statuts le prévoit. Cependant, une activité commerciale est soumise à déclaration au centre de formalités des entreprises de la chambre de commerce et d'industrie	But non lucratif uniquement
Contrôle	Contrôle judiciaire préalable Contrôle a posteriori par la préfecture	Il s'effectue après la déclaration de l'association à la préfecture
Inscription au registre	Inscription au registre des associations du tribunal (judiciaire ou de proximité) sous forme d'un numéro « volume » et « folio »	Inscription au RNA (registre national des associations) délivré par la préfecture
Publicité	Publication dans un journal local d'annonces judiciaires et légales	Publication au journal officiel
Capacité juridique	L'association peut réaliser tous les actes juridiques de la vie civile même s'ils ne sont pas prévus dans les statuts, et n'ont pas de lien avec son objet	Elle est limitée à l'objet de l'association



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



Les statuts :

Obligatoire pour toute demande :

- **Déposée au tribunal (Alsace/Moselle et Préfecture (autres départements))**
- **Inscription en préfecture ou au tribunal ou jeunesse et sport**
- **Subventions**

Modèle type sur le site fédéral :

[Microsoft Word - PROPOSITIONS STATUTS MODIFICATION.docx \(ffessm.fr\)](#)



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



Les statuts :

- **Objet (son but)**
- **Composition (ses membres)**
- **Fonctionnement**
 - Assemblée générale (ordinaire)
 - Tenue (annuelle, délai convocation, quorum, droit des votants)
 - Elective
 - Tenue (candidature, délai convocation, quorum, droit des votants)
 - Assemblée générale (extraordinaire)
 - Dissolution, changement des statuts

Les statuts :

- Sa gestion :

- **Comité directeur**

- Composition (minimum décrit dans les 2 cas de domiciliation)
- Règle de parité

Code du sport : les fédérations sportives comptant au moins 25 % de licenciés de chaque sexe doivent prévoir dans leurs statuts l'attribution d'au moins 40 % des sièges au sein des instances dirigeantes à des personnes de chaque sexe

- **Leurs missions (leurs rôles)**

- **Le fonctionnement et la fréquence des réunions (règle de bonne conduite, convocation, PV, diffusion)**
- **Les ressources (cotisation, subvention)**

Le règlement intérieur :

Précise les statuts :

Conseil : ne pas trop préciser les statuts car modification oblige une AGE et règlement intérieur : AGO / quorum

- **Détaille les points des statuts :**
 - **Cotisation**
 - **Vote en AG :**
 - **Qui sont les votants (âge, cotisants, ancienneté)**
 - **Mode de scrutin**
 - **Rôles plus précis**
 - **Discipline**
 - **...**



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



L'assemblée générale :

**Rendez vous annuel de tous les cotisants de l'association
Le plus démocratique possible**

Forme libre mais doit respecter les STATUTS :

- **Tenue dématérialisée (en visio et/ou en mixte)**
- **Vote (à main levée, par urne pour le vote des personnes)**
- **Présentation de la comptabilité obligatoire**

L'assemblée générale :

- Bilan des activités
- Présentation de la comptabilité
- Réviseurs aux comptes
- Présentation et vote du budget prévisionnel
- Perspectives
- Organisation de vote à bulletin secret
 - Urne
 - Bureau de surveillance des votes et comptages
 - (pas de candidats)
 - Eventuellement vote en ligne (si les statuts le prévoit)
 - Votant à jour de cotisation
 - Nombre de pouvoir



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



L'assemblée générale :

Réunir le plus de monde

Liste des présents

Moment de partage :

- Possibilité de réagir, de poser des questions (poser en amont de l'AG)

Moment convivial :

- Présentations ludiques (films, musiques, photos,...)
- Pot, repas
- Animations (une activité par une commission,...)
- Invités :
 - Pour un club (le maire de la commune, le président du Codep)
 - Un invité de marque (un champion, une commission,...)

L'assemblée générale :

Un procès verbal

- Contenu :

- Ordre du jour
- Descriptif résumé du bilan de l'année écoulée (photos possibles)
- Prévoir un format moins lourd pour diffusion numérisée
- Bilan comptable
- Budget
- Quorum

- Indispensable :

- Demande de subvention
- Visibilité pour toutes les instances
 - Codep
 - Région
 - National



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



Les réunions : respecter les statuts

De bureau :

- Président et vice président, secrétaire et trésorier

De comité :

- Bureau et les assesseurs

De commissions :

- Spécifiques

D'information :

- Tous les membres

De l'encadrement

- l'équipe pédagogique

Les réunions :

Réunir le plus de monde

- Calendrier prévisionnel
 - Bien en amont et partager bien en avance
- Par système Doodle / Framadate
- En visio (ne pas en abuser)et/ou en mixte

Les réunions :

Donner l'envie de venir

- Réunion pas trop longue (1H30 à 2H00)
 - Plus long, moment de pauses
- Moment convivial
- Ordre du jour communiqué et attractif
- Procès verbal et liste des présents

Les réunions :

Animer

Réunion avec échanges et décisions partagées

- Se sentir concerné
 - Réunir les bonnes personnes
 - Donner les bonnes informations
 - Par exemple : choix d'une sortie, d'un voyage
 - En amont pour pouvoir donner la possibilité de la réflexion
 - Vote libre

Les réunions :

Animer

Réunion d'information

- Communication en amont sur le thème de la réunion
- Bonnes informations
- Récapitulatif préparé
 - Document papier ou consultable et téléchargeable

L'équipe :

Partager les tâches :

Tâches ponctuelles :

Souvent plus faciles à réunir

(plus ciblées et moins d'engagement dans le temps)

- Un pilote (pas toujours les mêmes)
- Des remplaçants (maintenir les effectifs prévus)
- Prévoir large (le moins pénible possible)
- Répartir le travail

L'équipe :

Partager les tâches :

Tâches ponctuelles :

- Qu'est ce que j'y gagne :
 - Se méfier de faire faire dans le domaine de compétence professionnel
 - Justement découvrir autre chose
- Mixer les générations
- Convivialité +++
 - Se détendre, penser à autre chose
 - Faire connaissance

L'équipe :

Partager les tâches :

Tâches pérennes :

- Quantifier l'engagement
 - Quelquefois la tâche est surestimée
 - Prévoir de l'aide des suppléants
 - Prévoir les bons outils
 - Valoriser le travail auprès des membres
 - Régulièrement et pas uniquement en AG
 - Moment privilégié pour ceux qui s'engage dans le fonctionnement du club



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



Des questions ? :

thomasanth@icloud.com